



À TOUTES LES FÉDÉRATIONS NATIONALES

Corsier-sur-Vevey, le 3 octobre 2025 /cr/tm

Rappel de l'obligation de serrer la main avant et après les combats

Cher-ère Président-e, Cher-ère Secrétaire Général,

Lors de récentes compétitions, nous avons constaté des situations dans lesquelles certains athlètes n'ont pas respecté les gestes obligatoires de sportivité exigés avant et après leurs combats, à savoir la poignée de main avec leurs adversaires, les arbitres et les entraîneurs. Ces gestes ne sont pas seulement une question de respect et de fair-play, mais également une obligation claire prévue par les règles et règlements de United World Wrestling.

Nous souhaitons rappeler à toutes les Fédérations Nationales et à leurs athlètes les dispositions suivantes :

1. Règles internationales de Lutte

- **Article 25 - Start**

« L'arbitre au milieu du tapis, dans le rond central, appelle les deux lutteurs, leur serre la main, examine leur tenue, vérifie qu'ils ne sont enduits d'aucune matière grasse ou collante, qu'ils ne sont pas en état de sudation, que leurs mains sont exemptes de bagues. »

Les lutteurs se saluent, se serrent la main et, sur ordre de l'arbitre (coup de sifflet), commencent le combat. »

- **Article 27 - Fin du combat**

« Le match terminé, l'arbitre prend place au milieu du tapis, face à la table officielle, les lutteurs se serrent la main, se placent de chaque côté de l'arbitre et attendent la décision du chef de tapis. Il leur est interdit de descendre les bretelles de leur maillot avant d'avoir quitté la salle de compétition. Aussitôt après l'annonce de la décision, les lutteurs serrent la main de l'arbitre. »

Le lutteur doit ensuite serrer la main de l'entraîneur de son adversaire. En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le lutteur fautif doit être sanctionné en vertu du règlement disciplinaire. »

2. Règles de conduite aux compétitions de l'UWW et aux Jeux Olympiques

- **Article I - Lutteurs**

« Avant et après le combat, les lutteurs se serrent la main. Ils serrent également la main de l'arbitre. »

- **Article III - Arbitres**

« Au début et à la fin du combat, l'arbitre serre la main des lutteurs. »

Il est rappelé à tous les athlètes et à leurs entraîneurs que ces règles ont un caractère obligatoire et constituent une partie essentielle de la culture et des valeurs de notre sport. Le non-respect ne sera pas toléré et donnera lieu à des sanctions conformément au Règlement de procédure disciplinaire et de résolution des litiges.



UNITED WORLD WRESTLING

Nous prions toutes les Fédérations Nationales de veiller à ce que leurs athlètes, entraîneurs et encadrants soient pleinement informés de ces obligations et qu'ils les respectent lors de toutes les compétitions.

Nous vous remercions de votre attention et de votre coopération.

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Carlos Roy', with a long, sweeping flourish extending from the end.

Carlos Roy
Secrétaire général de l'UWW

Copie : Bureau de l'UWW ; Commission des athlètes de l'UWW